AVERTISSEMENTS AGRICOLES

20

DLP 25-5-78435152

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 16 - 22 mai 1978

V I G N E

MILDIOU - L'attention a déjà été attirée sur la nécessité de rechercher les foyers primaires. Or, ceux-ci se sont multipliés dans de nombreuses situations de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, pendant la période allant du 12 au 18 mai.

Les importantes pluies survenues, en toutes régions, les 21 et 22 mai, imposent maintenant un traitement généralisé sur l'ensemble du vignoble, dès que l'état des terres le permettra mais, de toute manière, devant être effectué avant le 28 mai.

Le maximum de soins devra être apporté en vue d'assurer la protection des jeunes inflorescences, souvent difficile à "toucher" par suite de la présence d'un feuillage important.

Le choix des produits est très varié. Il est nécessaire d'apporter les quantités suivantes de produit commercial à l'hectare:

captafol (difosan, orthodifolatan)	2 kg, 500 à l'hectare
captane (nombreuses spécialités)	3 kg, 500 "
carbatène (trioneb)	4 kg "
cuivre : bouillie bordelaise toute préparée)	15 kg à 25 kg selon spécialités
cuivre (oxychlorure	10 kg à l'hectare
dichlofluanide (euparène)	2 kg 500 à l'hectare
folpel (phaltane, nombreuses spécialités)	3 kg à l'hectare
mancopper (dithane C 90)	4 kg à
mancozèbe	3 kg, 500 "
manèbe	3 kg, 500 "
métirame de zinc (polyram)	4 kg "
propinèbe (anthracol)	4 kg "
zinèbe (nombreuses spécialités)	3 à 4 kg selon formulation
phosetal ou éthyl-phosphate d'aluminium + folpel (mikal)	3 kg à l'hectare
curzate additionné de fongicide organique (mancozèbe, folpel, zinèbe, captafol) ou cuprique (Rémiltine, Fulvax, Anteor, Syphal, S sygan, Novofix, cuprofix CZ)	3 kg à l'hectare

La plupart de ces fongicides ont une action préventive. Les nouvelles associations à base de curzate et d'un fongicide organique ou cuprique permettent d'enrayer une attaque qui remonte à quelque 3, 4 jours. Ce sont donc des spécialités utilisables après une pluie contaminatrice. La cadence de traitement doit respecter celle des cycles de mildiou.

Le phosetal + folpel (Mikal) est doué d'une action systémique grâce au phosetal. Cette association est capable de protéger un feuillage n'existant pas encore le jour de l'intervention et de se maintenir malgré des pluies importantes. Il importe cependant qu'il ne soit pas "lavé" avant sa pénétration dans les feuilles. Il doit être utilisé selon la cadence habituelle.

BOTRYTIS - Des dégâts de botytris sont à craindre à la suite des pluies des 21 et 22 mai.

OIDIUM - Ajouter un soufre micronisé mouillable pour protéger les vignes sensibles à l'oïdium.

EUDEMIS - COCHYLIS - Les conditions climatiques actuelles demeurant défavorables, il n'apparaît pas présentement nécessaire d'intervenir contre la première génération.

P 267

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES et OIDIUM - Il est nécessaire d'assurer à nouveau la protection contre ces maladies. La lutte devra être menée très activement dans les vergers où des foyers de ces deux maladies ont été décelés.

Attention : Les soufres mouillables sont maintenant susceptibles d'engendrer des brûlures sur pommiers. Leur préférer des soufres en poudrage ou des anti-oïdiums organiques déjà évoqués dans les précédents avis.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

OIDIUM DE L'ABRICOTIER - Maintenir la protection. Les conditions sont favorables à la maladie.

Renforcer les doses en soufre poudrage.

ANTHRACNOSE DU CERISIER ou CYLINDROSPORIOSE - La lutte contre cette maladie est préconisée à l'aide de : bénomyl, dithianon, doguadine, folpel, manèbe, oxyquinoléate.

S'abstenir de traiter dans la période de 1o à 15 jours avant récolte.

Rappelons que le cuivre est susceptible de provoquer des brûlures.

MOUCHE DE LA CERISE - La lutte contre ce ravageur ne s'applique que sur les variétés tardives (mâturité contemporaine ou postérieure à celle du Bigarreau). Un prochain bulletin précisera les modalités.

CULTURES LEGUMIERES

ROUILLE DE L'ASPERGE - Le traitement des asperges après récolte est recommandé.

MILDIOU,-ALTERNARIA - Pommes de terre, tomates : la protection doit être faite de manière impérative contre ces maladies.

O L I V I E R

TEIGNE et PSYLLES - Les chenilles issues de la première génération peuvent exercer leurs dégâts sur les organes floraux. La lutte à l'aide de diméthoate ou de fenthion permettra de juguler les attaques de ces ravageurs.

La présence de psylles est décelée aisément grâce à l'amas floconneux cireux blanc ("coton").

Le traitement préconisé contre la Teigne est efficace contre le psylle.

Les n° 14 et 15, concernant le traitement des céréales, ont été envoyés respectivement aux agriculteurs du Lauragais et du Gard.

Respecter les délais de non-traitement avant récolte (fraises - cerises)

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION

Tirage du 22 mai 1978 - 1 300 exemplaires
N° d'inscription PP 531 AD

V. LAGAUDE